

Appel des professionnels de la santé en faveur des requérants déboutés

Nous, soussignés, tenons à exprimer à notre tour notre indignation face à la politique obstinée et aveugle du gouvernement vaudois, qui s'apprête à renvoyer par la force des requérants d'asile installés de longue date dans notre canton. La levée récente du moratoire qui protégeait les groupes les plus vulnérables est le signe d'une dérive humainement choquante et politiquement dangereuse.

Notre éthique professionnelle nous pousse à dénoncer les conséquences graves de cette politique sur la santé psychique et physique des personnes, adultes et enfants, qui nous consultent quotidiennement. Ces personnes ont toutes été fragilisées par des pertes et des traumatismes générés par la guerre et l'exil. En Suisse depuis de nombreuses années, elles ont trouvé un accueil, un refuge, une trêve qui leur a permis de commencer à se reconstruire comme individus dignes et respectés. Depuis bientôt une année, elles sont exposées à l'insécurité, à la stigmatisation et à des menaces de renvois répétées. Ce contexte génère des troubles importants tant chez les adultes que chez les enfants, qui manifestent des réactions d'anxiété majeures portant atteinte à leur santé psychique et à leur développement.

Nous demandons instamment au Conseil d'Etat de prendre acte des demandes multiples qui s'élèvent de tous les horizons de la société civile (employeurs, églises, professionnels) et politique, de renoncer à des mesures policières, violentes et brutales, de sinistre mémoire dans notre histoire helvétique et de trouver des solutions humaines respectant la dignité des personnes déboutées ainsi que notre dignité propre, notre conscience et notre tradition d'hospitalité. C'est pourquoi, nous professionnels de la santé, nous engageons à continuer de prodiguer la meilleure aide possible à ces personnes et à les soutenir dans leur lutte pour la reconnaissance de leurs droits à la sécurité et à la dignité.

Marie-Corinne Probst, Delphine Bercher, Abdelhak Elghezouani – psychologues

Juin 2005

Signature électronique possible sur le site : www.appartenances.ch

Nom	Prénom	Profession	Localité	Signature